

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3290

8 décembre 2015

SOMMAIRE

FF Friederes S.à.r.l.	157877	Le Rêve Estates Holding S.à r.l.	157893
Ficastor Holding S.A.	157877	LILI IS PI S.à r.l.	157879
Fides Capital Holding S.à r.l.	157876	Logix I S.à r.l.	157879
Financière Internationale de Développement	157874	Logix IV S.à r.l.	157878
Finarden	157874	Logix IX S.à r.l.	157878
Fin-Contrôle S.A.	157875	Logix VIII S.à r.l.	157878
Firma Aiff S.A.	157874	Logix VI S.à r.l.	157877
Firma Aiff S.A.	157874	Logix V S.à r.l.	157878
First Place Investments S.A.	157874	Logix XIII S.à r.l.	157879
Flach S.A.	157874	Logix XII S.à r.l.	157879
Flovax	157875	Logix X S.à r.l.	157879
Fortezza S.à r.l.	157876	LSREF4 Churchill Properties S.à r.l.	157906
FTFIP Finland (Lux) S.à r.l.	157877	Luxembourg Investment Company 93 S.à r.l.	157913
G-Core Labs S.A.	157875	Luxembourg Investment Company 94 S.à r.l.	157913
Gravity Motorsports S.à r.l.	157875	MKL Properties S.A.	157878
HCI Holdings Sàrl	157876	Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l.	157914
HC Investments S.à.r.l.	157876	PHM Subco 19 S.A.	157881
HCI S.A.	157876	Postscriptum Ventures S.à r.l.	157914
Hefeng Holding	157876	Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l.	157913
Heulenslag Beheer S.à r.l.	157880	Potsdamer Platz B1 S.à r.l.	157913
Houses Property S.A.	157875	Profiline Rénovations Sàrl	157920
Hunza Ventures S.C.A., S.P.F.	157877	Vespa A S.C.A.	157880
Jointmark S.à r.l.	157917	VinVault S.à r.l.	157880
Jugendhilfe Eifel Luxembourg Sàrl	157920		

Firma Alff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.123.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168976/9.

(150186502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Firma Alff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.123.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168977/9.

(150186503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

First Place Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168979/9.

(150186830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Flach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 10-12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.539.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168980/9.

(150186475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Finarden, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 36.663.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168974/9.

(150186430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

FININDEV, Financière Internationale de Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.082.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168973/9.

(150186745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

G-Core Labs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168985/10.

(150186676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Gravity Motorsports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 172.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015168991/11.

(150186870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIN-CONTRÔLE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015168967/11.

(150186843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Flovax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 163.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015168982/10.

(150186576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Houses Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.779.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015169026/12.

(150186479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

HCI Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.724.057,58.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.388.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015169019/9.
(150186298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

HCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.225.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015169020/9.
(150186300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Hefeng Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 161.800.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015169021/9.
(150186491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

HC Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.006.213,52.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.578.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015169018/9.
(150186297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Fides Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 178.089.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168966/9.
(150186416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.380.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168961/9.
(150186349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

FF Friederes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9205 Diekirch, 5, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 118.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168963/10.

(150186490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Ficastor Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 70.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168965/10.

(150186562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

FTFIP Finland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015168984/10.

(150186247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX VI S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015169104/11.

(150186663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Hunza Ventures S.C.A., S.P.F., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015169029/13.

(150186631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LOGIX IV S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015169101/11.

(150186900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LOGIX IX S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015169102/11.

(150186762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LOGIX V S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015169103/11.

(150186771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LOGIX VIII S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015169105/11.

(150186757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

MKL Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 30.102.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169138/10.

(150186770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX XIII S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015169109/11.

(150186759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX XII S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015169108/11.

(150186722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX X S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015169106/11.

(150186766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIX I S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015169100/11.

(150186649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

LILI IS PI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 8, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 138.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015169094/10.

(150186224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

VinVault S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 191.778.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 10 novembre 2014 conclu entre Monsieur Paul HAMMOND et VAULT INVESTMENTS LIMITED que Monsieur Paul HAMMOND a cédé 2.100 parts sociales détenues dans la société VinVault S.à r.l. à VAULT INVESTMENTS LIMITED.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 10 novembre 2014 conclu entre Monsieur Jonathan HIRSCH et VAULT INVESTMENTS LIMITED que Monsieur Jonathan HIRSCH a cédé 2.100 parts sociales détenues dans la société VinVault S.à r.l. à VAULT INVESTMENTS LIMITED.

En conséquence, les parts sociales de Vinvault S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Paul HAMMOND: 4.200 parts sociales;
- Monsieur Jonathan HIRSCH: 4.200 parts sociales;
- VAULT INVESTMENTS LIMITED: 4.200 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168710/20.

(150186210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 21 octobre 2013 que Monsieur Frédéric Collet, né le 12 février 1984 à Bastogne, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 30 juin 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016, en remplacement de M. Fabio Gasperoni, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour VESPA A S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015168709/16.

(150185775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Heulenslag Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.604,98.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.206.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 9 octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Simon Maire, gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Laetitia Borucki, née le 15 mars 1976 à Creutzwald en France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015168379/18.

(150186159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

PHM Subco 19 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.757.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September,
before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171719 (the Sole Shareholder),

represented by Alix van der Wielen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The power of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares of PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757 (the Company). The Company was incorporated on 25 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2630 of 24 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 February 2015, published in the Official Gazette number 1073 of 23 April 2015.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the Company, in accordance with article 67(1) the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and wishes to pass resolutions on the following items:

1. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

“ Art. 1. Form, Name and Number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PHM Subco 19 S.A. (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Art. 3. Duration.

3.1 Limited duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

Art. 4. Purpose.

4.1 The corporate object of the Company is the acquisition, holding or disposal of participations, rights or interests, or the making of investments in any company or enterprise in any form whatsoever in any jurisdiction and by any means, whether directly or indirectly, as well as the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner indebtedness and any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of assets directly or indirectly related to the renewables sector.

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object.

4.6 The Company may carry out any commercial, financial, industrial, personal and real estate operations which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at eleven million fifty-five thousand six hundred sixty euros (EUR 11,055,660) represented by one billion one hundred five million five hundred sixty-six thousand (1,105,566,000) shares issued in the bearer form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be and remain in bearer form (actions au porteur).

6.2 Bearer shares

Provisions of articles 41 and 42 of the Luxembourg act of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act) do apply to shares in bearer form issued by the Company. Shares in bearer form issued by the Company must be deposited with a depositary established in Luxembourg and appointed by the Company in accordance with the Companies Act.

The depositary shall hold the shares in bearer form remitted to it in accordance with the paragraph above on behalf of the shareholder who is the owner of such shares.

Any rights relating to shares issued in bearer form by the Company may only be exercised if the relevant shares have been deposited with the depositary and relevant registrations have been made in the bearer shares register created, kept and maintained by the depositary in accordance with article 42 of the Companies Act (the Register)

6.3 Registration, ownership and co-ownership of shares.

The ownership of the shares in bearer form issued by the Company must be registered and exclusively results from a registration in the Register referred to in Article 6.2. A shareholder has access to the registrations pertaining to it in the Register and may require the depositary to issue a certificate evidencing such registrations pertaining to it in accordance with Article 42(4) of the Companies Act. However, such a certificate does not qualify as title of ownership.

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Pledge over shares

Any shareholder shall have the right to grant security over its shares in accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements (as amended), the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such security has been granted, each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person in favour of whom security over the shares has been granted may also exercise all rights of the relevant shareholder having pledged the shares in relation to the convening of a General Meeting or the adoption of shareholder resolutions, including for the avoidance of doubt, the right to request the Board to convene a General Meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such General Meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by applicable law and each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it, and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the provisions of the relevant pledge agreement and this section 6.5.

A pledge over shares in bearer form issued by the Company shall be enforceable by a registration of such pledge in the margin of the Register

Art. 7. Transfer of bearer shares. Each shareholder shall ensure that any transfer of Securities (as defined in any shareholders and/or securities holder agreement or arrangement which may exist from time to time between the shareholders of the Company or the shareholders of the Company's parent, to be hereinafter referred to as a "Shareholders' Arrangement"), or any interest or right arising therefrom or relating thereto, shall be made in accordance with the provisions of these Articles and any Shareholders' Arrangement.

Any disposal or attempted disposal of any Securities in violation of any provision of the present Articles or any Shareholders' Arrangement (if any) shall be of no effect, and shall not be enforceable towards the Company and the shareholders, and the Company shall not give effect to such disposal nor record such disposal in the relevant Securities registers or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

A transfer of shares in bearer form shall be enforceable toward the Company and any third parties once it has been registered in the Register, in accordance with article 42(4) of the Companies Act.

Any and all rights attaching to the shares shall be transferred along with any shares so transferred, whichever the method.

Art. 8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in June of each year at noon (12.00). If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least onetenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda, the date, place and time of the General Meeting to which they pertain, and shall be published in accordance with Luxembourg law requirements.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.3 Voting rights attached to the shares

Subject to the provisions of Article 6.2, each share entitles its holder to one vote

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

10.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

10.6 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.7 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

Art. 11. Management.

11.1 Minimum number of directors and term of directorship

The Company shall be managed by three directors. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act.

11.3 Appointment, removal and co-optation

The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the remuneration of the directors and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board.

12.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the meeting notice.

Written notice of each meeting of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.3 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least a majority of the members of the Board are present or duly and validly represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

12.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.5 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such unanimous written circular resolution shall be the date of the last signature by any member of the Board.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board.

13.1 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the members of the Board present at such meeting.

13.2 Signature of copies or extracts of board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two (2) directors.

Art. 14. Powers of the Board.

14.1 General Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company, subject to the terms of any Shareholders' Arrangement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board, subject to the terms of any Shareholders' Arrangement and any consent right provided for therein.

Art. 15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent

representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signatures of any director, or as set out in the particular board resolution authorising a particular act.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of any person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 17. Statutory auditor(s) (Commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (Réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).

17.1 Statutory auditor (commissaire aux comptes)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

17.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 November and shall end on 31 October of each year.

Art. 19. Annual accounts.

19.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

19.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

19.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 20. Allocation to the legal reserve. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

Art. 21. The Sole Shareholder or the Board, as the case may be, shall, subject to Luxembourg law, resolve on the distribution of a Special Dividend (as defined in any Shareholders' Arrangement) to the Sole Shareholder as and when payable to the Sole Shareholder pursuant to the terms of any Shareholders' Arrangement. The Company shall accrue but not distribute the Special Dividend for so long as and to the extent any such distribution is prohibited by law; provided that the accrued Special Dividend shall be distributed to the Sole Shareholder at such time and to the extent that such distribution is no longer prohibited by law.

Art. 22. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signs the present deed together with the notary.

There follows a french translation of the text above

L’an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de septembre,
par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAÎT:

PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 171719 (l’Actionnaire Unique),

dûment représentée par Alix van der Wielen, juriste, ayant son domicile professionnel sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privée;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

L’Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. L’Actionnaire Unique détient toutes les actions de PHM Subco 19 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171757 (la Société). La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2630, le 24 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 février 2015, publié au Mémorial numéro 1073, le 23 avril 2015.

II. L’Actionnaire Unique exerce les pouvoirs dévolus à l’assemblée générale, en conformité avec l’article 67(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société; et
2. Divers.

III. L’Actionnaire Unique adopte par les présentes la résolution suivante:

Résolution unique

L’Actionnaire Unique décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts de telle sorte qu’ils auront désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PHM Subco 19 S.A. (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l’Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n’est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l’insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l’Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n’a qu’un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l’Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée limitée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention ou la cession de participations, de droits ou intérêts, ou la réalisation d'investissements dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et dans toute juridiction, directement ou indirectement, ainsi que la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière de la dette et tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de biens directement ou indirectement liés au secteur des énergies renouvelables.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut contracter tout type de contrat de prêt et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, débentures, certificats d'actions, actions, parts bénéficiaires, warrants et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3 La Société peut contracter, signer, transmettre et réaliser tout swap, contrats à terme (futures), contrats à livrer (forwards), instruments dérivés, options, rachat, prêt de titres ou transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris mais sans y être limité, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social doit inclure toute transaction ou tout accord qui est conclu par la Société, à condition qu'elle/il ne soit pas incompatible avec les objets énumérés ci-dessus.

4.5 En général, la Société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

4.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, personnelles et immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui pourraient en favoriser sa réalisation.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante euros (EUR 11.055.660), représenté par un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1.105.566.000) actions au porteur ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, entièrement libérées.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont et demeureront sous la forme d'actions au porteur.

6.2. Actions au porteur

Les dispositions des articles 41 et 42 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 gouvernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), s'appliquent aux actions au porteur émises par la Société. Les actions au porteur émises par la Société doivent être déposées auprès d'un dépositaire établi au Grand-Duché de Luxembourg et désigné par la Société conformément à la Loi.

Le dépositaire détient les actions au porteur qui lui sont remises conformément au paragraphe ci-dessus pour le compte de l'actionnaire qui est le propriétaire de telles actions.

Tous les droits attachés aux actions au porteur émises par la Société ne peuvent être exercés que si les actions concernées ont été déposées auprès du dépositaire et les inscriptions ont été effectuées dans le registre d'actions au porteur créé, conservé et mis à jour par le dépositaire conformément à l'article 42 de la Loi (le Registre).

6.3 Inscription, propriété et co-propriété des actions.

La propriété des actions au porteur émises par la Société doit être inscrite et résulte exclusivement d'une inscription dans le Registre visé à l'Article 6.2. Un actionnaire a accès aux inscriptions se rapportant à lui dans le Registre et peut requérir du dépositaire qu'il émette un certificat attestant de telles inscriptions se rapportant à lui conformément à l'article 42(4) de la Loi. Cependant, un tel certificat ne correspond pas à un titre de propriété.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

6.5 Gage sur les actions

Tout actionnaire a le droit de constituer une sûreté sur ses actions et, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée, les droits de vote attachés aux actions pourront être exercés par toute personne en faveur de qui une telle sûreté a été constituée, sous réserve des termes des contrats de gages y afférent. Une telle personne en faveur de qui une sûreté a été constituée sur des actions peut également exercer l'ensemble des droits appartenant à l'actionnaire concerné ayant gagé ses actions, s'agissant de toute Assemblée Générale ou de l'adoption de résolutions d'actionnaires, en ce inclus le droit de requérir du Conseil d'Administration la convocation d'une Assemblée Générale et de demander l'insertion de points à l'ordre du jour, de convoquer ladite Assemblée Générale dans les limites prévues par la loi applicable et de proposer ainsi que d'adopter des résolutions écrites dans les limites imposées par la loi applicable, et ce, toujours sous réserve et conformément aux termes du contrat de gage y afférent. Tout contrat conclu en ce sens entre un actionnaire et un créancier gagiste en rapport avec les droits visés ci-dessus qui aurait été communiqué à la Société sera observé par cette dernière, et toute décision ne sera valable que dans la mesure où elle aurait été adoptée conformément aux stipulations du contrat de gage applicable ainsi qu'à cet article 6.5.

Un gage sur des actions au porteur émises par la Société sera rendu opposable par le biais d'une inscription de ce gage en marge du Registre.

Art. 7. Cessions d'actions. Chaque actionnaire s'assurera que tout transfert de Titres (tels que définis dans tout pacte ou convention d'actionnaires ou de détenteurs de titres qui pourront exister de temps à autre entre les actionnaires de la Société ou entre les associés de la société mère de la Société, ci-après dénommés Pacte d'Actionnaire), ou de tout intérêt ou droit dérivé de ou lié à de tels pactes ou conventions, sera réalisé en conformité avec les dispositions de ces Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaire.

Toute cession ou tentative de cession de tout Titre en violation de toute disposition des présents Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaire (le cas échéant) sont sans effet, et ne sont pas opposables à la Société et aux actionnaires; et la Société ne donnera ni d'effet à une telle cession, ni n'effectuera d'inscription d'une telle cession dans les registres des Titres pertinents, ni ne traitera tout prétendu cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelque but que ce soit.

Un transfert d'actions au porteur émises par la Société sera opposable à la Société et aux tiers dès qu'il aura été inscrit dans le Registre, conformément à l'article 42(4) de la Loi.

Tous les droits attachés aux actions seront transférés avec les actions ainsi transférées, quel que soit la méthode.

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de Juin de chaque année à midi (12.00) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour, la date, lieu et heure de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent, et doivent être publiés conformément aux conditions légales.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

10.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur, sous réserve des dispositions de l'article 6.2.

10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

10.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

10.6 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

10.7 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 11. Administration de la société.

11.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société sera gérée par trois administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51 bis de la Loi.

11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée. L'Assemblée Générale détermine également la rémunération des administrateurs et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents ou dûment et validement représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

12.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

12.5 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des résolutions du Conseil d'Administration peuvent également être adoptées par écrit. De telles résolutions doivent consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi

luxembourgeoise. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature de tout membre du Conseil d'Administration.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

13.1 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration présent aux dites réunions.

13.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un administrateur avec pouvoir de signature A et un administrateur avec pouvoir de signature B.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

14.1 Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société, en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration, en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires et de toute procédure approbation contenue dans un tel pacte.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout administrateur, ou tel que prévu dans la résolution du Conseil d'Administration approuvant la transaction.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de toute personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé.

17.1 Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

17.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre.

Art. 19. Comptes annuels.

19.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

19.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

19.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 20. Affectation à la réserve légale. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Art. 21. L'Actionnaire Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, décide, en conformité avec le droit luxembourgeois, de la distribution d'un Dividende Spécial (tel que défini dans tout Pacte d'Actionnaires) à l'Actionnaire Unique de la manière et au moment prévu par les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires. La Société accumulera mais ne distribuera pas le Dividende Spécial aussi longtemps et dans la mesure où une telle distribution est interdite par la Loi; pourvu que le Dividende Spécial accumulé soit distribué à l'Actionnaire Unique à un moment et dans la mesure où une telle distribution n'est plus interdite par la Loi.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Actionnaire Unique, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: van der Wielen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015167942/712.

(150185004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Le Rêve Estates Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 200.619.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of October.

Before, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alexia David, born in London, United Kingdom, on 26 March 1975, with her personal address at route de Céligny-10, 1297 Founex, Suisse.

here represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 7 October 2015, itself represented by Laurent Goyer, lawyer; residing professionally in Luxembourg,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to act the following articles of association of a company which it declares to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Le Rêve Estates Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by:

- one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares (the Class A Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the Class B Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the Class C Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the Class D Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the Class E Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the Class F Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the Class G Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the Class H Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the Class I Shares); and
- one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the Class J Shares);

each having a nominal value of one euro (EUR1) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares).

The Classes of Shares means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each being a Class of Shares).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Redemption of Shares

6.1.1 The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law to redeem its own shares.

The Company may redeem its own shares only under a share capital reduction through a share repurchase and the immediate cancellation of the repurchased shares (a Share Redemption). Any Share Redemption requires the approval of (i) the sole manager or the Board, as the case may be, with respect to the share repurchase (the Repurchase), and (ii) the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, with the same majority than for an amendment of the Articles in accordance with article 12.2.6, with respect to the immediate cancellation of the repurchased shares.

A Share Redemption may only be carried out through the cancellation of all the issued Shares of one or more Classes of Shares, in their reverse alphabetical order.

6.1.2 In the event of a Share Redemption, each of the holders of the Shares to be redeemed and cancelled shall be entitled to be paid by the Company the Cancellation Value Per Share for each such redeemed and cancelled Share held by it.

For the avoidance of doubt, such amounts shall be due and payable upon approval and completion of the Repurchase.

6.1.3 For the purpose of this Article 6, capitalised terms used herein shall, unless the context requires otherwise, have the following meanings:

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares to be redeemed and cancelled.

Total Cancellation Amount means an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts, provided that such amount shall not exceed the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), as determined, as the case may be, by the sole manager or by the Board, increased by (i) the freely distributable reserves of the Company (if any) and by (ii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) of the Company, as determined, as the case may be, by the sole manager or by the Board, and by (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

6.1.4 Any amendments to the present Article 6.1 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

6.2 Rights and obligations attached to the Shares

6.2.1 Each Share entitles its holder to any available share premium, which shall be distributable to the shareholders of the Company.

6.2.2 Subject to the provisions set forth in article 189 and article 190 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, Shares may be freely transferred.

6.2.3 Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as otherwise provided in this Article 6, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

6.2.4 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sale person as their representative towards the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated Category A and Category B managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

7.3. While appointing the managers, the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 7, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers. The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object. The Board

is particularly empowered to decide on all day-to-day activities of its own business or its participations' businesses. This particularly applies to any necessary and/or statutory or regulatory required investments in the business. The Board has:

(i) the power to raise money on the capital market in particular through borrowing and capital increase in order to ensure that the Company or the participations have the resources needed for carrying out the respective business properly and efficiently and for developing and maintaining it; and

(i) special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

8.2.1 The Board may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. It may also elect a secretary from among its members, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

8.2.2 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which must be in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.2.3 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.4 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.5 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.6 The Board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and obligatorily with at least the presence or the representation of one Category A manager and one Category B manager. Any decisions made by the Board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A manager and one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

8.2.7 In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person is not practically feasible, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.8 In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person or by telephone or video conference is not practically feasible, circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

8.3.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of any two managers, obligatorily one Category A manager and one Category B manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

10.2. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 11. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, shareholder, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, shareholder, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

12.1.1 The shareholders may take decisions which may have a significant impact on the value of the assets of the shareholders within the Company and its participations, in particular decisions regarding the approval of the annual and longer-term financial plans, the level of indebtedness of the Company and its participations and the amount of dividends distributed to shareholders.

12.1.2 The shareholders shall not determine, directly or indirectly, the competitive behaviour of the Company or its participations in relation to the day to day activities of the Company or its participations. The shareholders shall refrain from any action impeding or prejudicing the Company or its participations complying with statutory or regulatory obligations and shall not require the Company or its participations to seek permission in fulfilling those obligations.

12.1.3 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

12.1.4. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.1.5 Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

12.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

12.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

12.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

12.2.4 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

12.2.5 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered-letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

12.2.6 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

12.2.7 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The excess is distributed among the shareholders in accordance with Article 16.4. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with section 16.4, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(i) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(ii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

16.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated on a pro rata basis between the relevant Classes of Shares, provided that the dividend shall be allocated as follows between the Classes of Shares:

- the holders of Class A Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class B Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25 %) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class C Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class D Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class E Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class F Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class G Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class H Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class I Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of Class J Share (if any); and

where Class J Shares no longer exist, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of the alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution.

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be allocated on a pro rata basis between the relevant Classes of Shares.

VII. General provisions

Art. 18. General provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to:

- (1) one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Shares of the Company;
 - (2) one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares of the Company;
 - (3) one thousand two hundred fifty (1,250) Class C Shares of the Company;
 - (4) one thousand two hundred fifty (1,250) Class D Shares of the Company;
 - (5) one thousand two hundred fifty (1,250) Class E Shares of the Company;
 - (6) one thousand two hundred fifty (1,250) Class F Shares of the Company;
 - (7) one thousand two hundred fifty (1,250) Class G Shares of the Company;
 - (8) one thousand two hundred fifty (1,250) Class H Shares of the Company;
 - (9) one thousand two hundred fifty (1,250) Class I Shares of the Company; and
 - (10) one thousand two hundred fifty (1,250) Class J Shares of the Company;
- all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together, the New Shares).

The Sole Shareholder hereby declares to pay up the New Shares by a contribution in kind consisting of thirteen thousand (13,000) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, representing the entirety of the share capital of Le Reve Estates Real Estate Company S.A., a public limited liability company organized and existing under the laws of Greece, having its registered office at 297 Kifissias Avenue, Kifissia, PC 14561, Greece, and registered with the GEMI under number 135401501000, representing an aggregate contribution value of one million three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000) (as evidenced by the valuation certificate presented at the general meeting (the Contribution)). The Contribution shall be allocated as follows:

- (a) an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- (b) an amount of one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,287,500) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2,700.- euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time

- (i) Alessandro Conelli, lawyer, whose professional address is at Place de l'Université 6, 1205 Genève, Switzerland, as A manager;
- (ii) Ursula Przybyslawska, independent manager, whose professional address is at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager; and
- (iii) Frank Pletsch, independent manager, whose professional address is at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager.

2. the registered office is established at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte précédent:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'octobre,
par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Alexia David, née à Londres, Royaume-Uni, le 26 mars 1975, résidant au route de Céligny 10, 1297 Founex, Suisse (l'Associé Unique), représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg (Allen & Overy), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 octobre 2015, elle-même représentée par Laurent Goyer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Le Rêve Estates Holding S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil de Gérance. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société peut entreprendre toutes les transactions ayant pour but, directement ou indirectement, l'acquisition de participations dans toutes entreprises quel que soit leur forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille composé de tous titres et brevets de quelque origine que ce soit, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par le biais d'investissements, la souscription, ou l'option de titres ou brevets, les réaliser par le biais de ventes, transferts, échanges ou développer autrement ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font parties du même groupe de sociétés que la Société tout soutien, prêt, avance ou garantie.

La Société peut aussi effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, que la Société pourrait juger utiles pour l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J);

ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR1) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (les Parts Sociales).

Les Catégories de Parts Sociales signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J (chacune étant une Catégorie de Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Rachat de Parts Sociales

6.1.1. La Société a le pouvoir, sous réserve de l'observation des dispositions de la Loi, de racheter ses propres parts sociales.

La Société ne peut racheter ses propres parts sociales que par une réduction de capital social via le rachat et l'annulation immédiate des parts sociales rachetées (un Rachat de Parts Sociales). Tout Rachat de Parts Sociales requiert l'approbation (i) du gérant unique ou du Conseil de Gérance, le cas échéant, relativement au Rachat de Parts Sociales et (ii) de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, avec application des mêmes règles de majorité que pour la modification des Statuts conformément à l'article 12.2.6, relativement à l'annulation immédiate des parts sociales rachetées.

Un Rachat de Parts Sociales ne peut être réalisé que par l'annulation de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, dans leur ordre alphabétique inversé.

6.1.2. Dans l'éventualité d'un Rachat de Parts Sociales, tous les détenteurs de Parts Sociales à être rachetées ou annulées auront droit à être payés par la Société la Valeur D'Annulation par Part Sociale pour chacune des Parts Sociales rachetées ou annulées détenues par celui-ci.

Pour éviter toute ambiguïté, tout montant sera dû et payable après approbation et réalisation du Rachat de Parts Sociales.

6.1.3. Pour les besoins de cet article 6, les termes en lettres majuscules utilisés par les présentes sont définis comme suit, sauf si le contexte requiert autrement:

La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales rachetées ou annulées.

Le Montant Total d'Annulation désigné le montant total des profits de la Société (y compris les profits placés en report à nouveau), tel que déterminés, le cas échéant, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, augmenté (i) des réserves librement distribuables de la Société (s'il y en a) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de réserve légale liée à la (aux) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées ou annulées mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes placées en report à nouveau) de la Société, telles que déterminées, le cas échéant, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, et par (ii) toute sommes placées en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

6.1.4. Toute modification du présent article 6.1 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'Assemblée Générale (le cas échéant) se tenant avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

6.2. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales

6.2.1. Chaque Part Sociale donne droit à son porteur à toute prime d'émission disponible distribuable aux associés de la Société.

6.2.2. Sous réserve des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi et des stipulations d'une convention d'associés qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société, les Parts Sociales sont librement transmissibles.

6.2.3. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient. En dehors de ce qui est prévu au présent article 6, chaque Part Sociale a un rang pari passu équivalent à toute autre Part Sociale et confère à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

6.2.4. Les Parts Sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, de telle sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, composés au moins deux gérants divisés en deux catégories, respectivement dénommés les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, nommés par une résolution des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants peuvent être réélus. Ils peuvent être renvoyés avec ou sans cause à tout moment par une résolution de l'associé unique ou des associés à la majorité simple. Chaque gérant peut également démissionner.

7.3. En nommant les gérants, l'associé unique ou les associés détermine(nt) leur nombre, sans préjudice de la première phrase de cet article 7, la durée de leur mandat et les pouvoirs et compétences des gérants. L'associé unique ou les associés décide(nt) de la rémunération de chaque gérant.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social. Le Conseil de Gérance est en particulier autorisé à prendre les décisions sur la gestion journalière de la Société concernant sa propre activité ou les activités de ses participations. Cela s'applique en particulier à n'importe quels investissements exigés nécessaires à l'activité et/ou statutaires ou réglementaires.

Le Conseil de Gérance a :

(i) le pouvoir de lever des fonds sur les marchés financiers, en particulier par emprunt et augmentation de capital afin de s'assurer que la Société ou les participations ont les ressources nécessaires pour mener à bien et efficacement leurs activités respectives et les développer et les maintenir; et

(ii) des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

8.2.1. Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Il peut également choisir un secrétaire parmi ses membres, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance.

8.2.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation obligatoirement situé au Grand-Duché de Luxembourg.

8.2.3. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.4. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

8.2.5. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

8.2.6. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par procurations et avec obligatoirement au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

8.2.7. En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présents n'est pas faisable en pratique, tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.8. En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présent ou par téléphone ou visio-conférence n'est pas faisable en pratique, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

8.3.1. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

8.3.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2. La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est un associé ou un créancier et par laquelle il/elle n'a pas le droit d'être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédure en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telles que décrite ci-dessus. Les droits à indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

IV. Associés

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

12.1.1. Les associés peuvent prendre les décisions qui peuvent avoir un impact significatif sur la valeur des actifs des associés dans la Société et ses participations, en particulier des décisions quant à l'approbation des plans financiers annuels et à plus long terme, le niveau d'endettement de la Société et ses participations et le montant des dividendes distribués aux associés.

12.1.2. Les associés ne détermineront pas, directement ou indirectement, le comportement compétitif de la Société ou ses participations par rapport à la gestion journalière de la Société ou ses participations. Les associés s'abstiendront de n'importe quel empêchement d'action ou préjudice à la Société ou ses participations observant des obligations statutaires ou réglementaires et n'exigeront pas de la Société ou ses participations la permission d'accomplir ces obligations.

12.1.3. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.1.4. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.1.5. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

12.2.1. Les associés ont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

12.2.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisées dans les convocations. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

12.2.4. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

12.2.5. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

12.2.6. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

12.2.7. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profit et de pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Le surplus est distribué entre les associés, conformément à l'article 16.4. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 16.4., aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

16.4. En cas de déclaration de dividendes, ces dividendes sont alloués proportionnellement entre les différents Catégories de Parts Sociales, sachant que le dividende sera alloué comme suit entre les Catégories de Parts Sociales:

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,
- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie E (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,
- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie F (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,
- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie G (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,
- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie H (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,
- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie I (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales; ensuite,
- le reliquat du montant total distribué est alloué en intégralité aux Porteurs de Parts Sociales de Catégorie J (s'il y en a), et

lorsque plus aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, le reliquat du montant total distribué est alloué dans son intégralité aux porteurs de la dernière Catégorie dans l'ordre alphabétique (c'est-à-dire d'abord aux Parts Sociales de Catégorie I, ensuite si plus aucune Part Sociale de Catégorie I n'existe, aux Parts Sociales de Catégorie H, et ainsi de suite jusqu'aux seules Parts Sociales de Catégorie A restantes).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée à la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quart du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs, et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué proportionnellement entre les différentes Catégories de Parts Sociales.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu au fil du temps entre les associés.»

Souscription - Paiement

l'Associé Unique déclare souscrire expressément à:

- (1) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A;
 - (2) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie B;
 - (3) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie C;
 - (4) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie D;
 - (5) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie E;
 - (6) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie F;
 - (7) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie G;
 - (8) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie H;
 - (9) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie I; et
 - (10) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie J;
- chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) (ensemble les Parts Sociales).

L'ensemble des Parts Sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, a été entièrement libéré par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature de treize mille (13.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100), représentant l'intégralité du capital social de Le Reve Estates Real Estate Company S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu du droit grec, ayant son siège social au 297 Kifissias Avenue, Kifissia, PC 14561, Grèce et immatriculée au GEMI sous le numéro 135401501000, représentant une valeur totale d'apport d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000) (tel qu'attesté par un certificat d'évaluation présenté par le mandataire (l'Apport)). L'Apport sera alloué de la manière suivante:

(a) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera alloué au compte au compte capital social de la Société; et

(b) un montant d'un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.287.500) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Disposition transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera en ce jour et se terminera le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte de constitution, s'élève à approximativement 2.700,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

1. le nombre de membres du conseil de gérance de la Société est fixé à trois. Les personnes suivantes sont désignées comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

(i) Alessandro Conelli, avocat, avec résidence professionnelle au Place de l'Université 6, 1205 Genève, Suisse, en tant que gérant A;

(ii) Ursula Przybyslawska, gérante indépendante, avec résidence professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B; et

(iii) Frank Pletsch, gérant indépendant, avec résidence professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B.

2. le siège social de la Société est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168441/716.

(150185743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

LSREF4 Churchill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.983.768,41.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.203.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l. (anciennement LSF 4 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) and registered with the Luxembourg Register of Com-

merce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 196202 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Isabel Dias, employee of the undersigned notary with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 30 September 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF4 Churchill Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), registered with the RCS under number B 196203 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, dated 10 April 2015 (the Articles), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1464 on 10 June 2015, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 September 2015, not yet published in the Mémorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment and restatement of article 2 (“Object”) of the Articles so as to read it as follows:

“ **Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and part-ownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.”;

(2) Amendment and restatement of article 8 (“Shares”) of the Articles so as to read it as follows:

“ **Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 189 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.”

(3) Amendment and restatement of article 13 (“Meetings of the Board of Managers”) of the Articles so as to read it as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held at the registered office of the Company or such other place in in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.”

(4) Cancellation of the nominal value of all the Company's shares; Conversion of the Company's share capital from EUR (euro) to GBP (pound sterling) by applying the EUR/GBP exchange rate published by the website XE.com at a rate of EUR 1.- (one euro) amounting to GBP 0,735175 (zero pound sterling point seven three five one seven five pence), reflecting the applicable exchange rate as at 28 September 2015; Settlement of the nominal value of all the Company's shares to GBP 0.01 (one penny) and subsequent increase of the share capital by an amount of GBP 1,810.31 (one thousand eight hundred ten pound sterling and thirty-one pence) so as to bring it to an amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) (the Share Capital Increase) by the issue of 181,031 (one hundred eighty-one thousand thirty-one) new shares (the New Shares); subscription to the New Shares, and payment in cash of the Share Capital Increase by the Sole Shareholder of the Company;

(5) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 (“Subscribed capital”) of the Articles in order to reflect the changes proposed above;

(6) Appointment of an additional manager in the board of managers of the Company; and

(7) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the changes proposed above and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and consequently to amend and restate article 2 (“Object”) of the Articles as set forth in the first item of the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 8 (“Shares”) of the Articles as set forth in the second item of the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 13 (“Meetings of the Board of Managers”) of the Articles as set forth in the third item of the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves:

- to cancel the nominal value of all the Company's shares;
- to convert the Company's share capital from EUR (euro) to GBP (pound sterling) by applying the EUR/GBP exchange rate published by the website XE.com at a rate of EUR 1.- (one euro) amounting to GBP 0,735175 (zero pound sterling point seven three five one seven five pence), reflecting the applicable exchange rate as at 28 September 2015 so that the Company's share capital amounts henceforth to GBP 9,189.69 (nine thousand one hundred eighty-nine pound sterling and sixty-nine pennies)

- to settle the nominal value of all the Company's shares to (GBP 0.01) (one penny) so that the share capital amounting to GBP 9,189.69 (nine thousand one hundred eighty-nine pound sterling and sixty-nine pennies) is represented by nine hundred eighteen thousand nine hundred sixty-nine (918,969) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,810.31 (one thousand eight hundred ten pound sterling and thirty-one pence) in order to bring the share capital of the Company to an amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) by way of the issuance of one hundred eighty-one thousand thirty-one (181,031) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the New Shares, having a nominal value of GBP 0,01 (one penny) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of the aggregate nominal amount.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 1,810.31 (one thousand eight hundred ten pound sterling thirty-one pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The Sole Shareholder finally acknowledges that the share capital of the Company subsequently amounts to GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), represented by 1,100,000 (one million one hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 0,01 (one penny) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 ("Subscribed capital") of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), represented by 1,100,000 (one million one hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 0,01 (one penny) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as additional member of the board of managers of the Company with effect as of the date hereof for an unlimited period:

- Michael Duke Thomson, manager, born on 27 August 1961 in Texas, United States of America, having his professional address at 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, United States of America;

As of the date hereof, the board of managers of the Company is therefore composed as follows:

- Patrick Steinhauser,
- Philippe Detournay;
- Philippe Jusseau; and
- Michael Duke Thomson.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the changes resolved above and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

The amount of GBP 1,810.31 (one thousand eight hundred ten pound sterling and thirty-one pence) corresponds to the amount of EUR 2,456.48 (two thousand four hundred fifty-six euro forty-eight eurocent) according to the exchange rate published on XE.com dated October 1st, 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l. (anciennement LSF 4 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 196202 (l'Associé Unique),

ici représentée par Isabel Dias, employée du notaire soussigné, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSREF4 Churchill Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196203 et constituée suivant un acte de Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente daté du 10 avril 2015 (les Statuts), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1464 le 10 juin 2015, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 septembre 2015, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification et refonte de l'article 2 («Objet») des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»;

(2) Modification et refonte de l'article 8 («Parts sociales») des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 189 de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales entre associés de la Société.»

(3) Modification et refonte de l'article 13 («Réunions du Conseil de Gérance») des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.»

(4) Annulation de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société; Conversion du capital social de la Société d'EUR (euros) en GBP (livres sterling) par l'application du taux de change EUR/GBP publié par le site XE.com à un taux de EUR 1,- (un euro) correspondant à GBP 0,735175 (zéro livre sterling virgule sept trois cinq un sept cinq pennies), reflétant le taux de change applicable au 28 septembre 2015; Etablissement de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société à GBP 0,01 (un penny) et augmentation subséquente du capital social par un montant de GBP 1.810,31 (mille huit cent dix livres sterling et trente et un pennies) afin de le porter à un montant de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) (l'Augmentation de Capital) par l'émission de 181.031 (cent quatre-vingt-un mille trente et une) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales); souscription des Nouvelles Parts Sociales et libération par un apport en numéraire de l'Augmentation de Capital par l'Associé Unique de la Société;

(5) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 («Capital Social Souscrit») des Statuts comme suit afin de refléter les changements proposés ci-dessus;

(6) Nomination d'un gérant supplémentaire au sein du conseil de gérance de la Société; et

(7) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des changements proposés ci-dessus et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier et refondre en conséquence l'article 2 («Objet») des Statuts tel que défini au premier point de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 8 («Parts Sociales») des Statuts tel que défini au second point de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 13 («Réunions du Conseil de Gérance») des Statuts tel que défini au troisième point de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide:

- d'annuler la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;

- de convertir le capital social de la Société d'EUR (euros) en GBP (livres sterling) par l'application du taux de change EUR/GBP publié par le site XE.com à un taux de EUR 1,- (un euro) correspondant à GBP 0,735175 (zéro livre sterling virgule sept trois cinq un sept cinq pennies), reflétant le taux de change applicable au 28 septembre 2015 de sorte que le capital social de la Société s'élève dorénavant à la somme de GBP 9.189,69 (neuf mille cent quatre-vingt-neuf livres sterling et soixante-neuf pennies);

- de fixer la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société à GBP 0,01 (un penny) de sorte que le capital social s'élevant à la somme de GBP 9.189,69 (neuf mille cent quatre-vingt-neuf livres sterling soixante-neuf pennies) est représenté par neuf cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf (918.969) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune;

- d'augmenter le capital social de la Société par un montant de GBP 1.810,31 (mille huit cent dix livres sterling et trente et un pennies) afin de le porter à un montant de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) par l'émission de cent quatre-vingt un mille trente et une (181.031) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique;

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire de la valeur nominale globale.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 1.810,31 (mille huit cent dix livres sterling trente et un pennies) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'Associé Unique décide finalement de reconnaître que le capital social de la Société est désormais fixé à la somme de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling), représenté par 1.100.000 (un million cent mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 («Capital Social Souscrit») des Statuts de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling), représenté par 1.100.000 (un million cent mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01,- (un penny) chacune.»

Sixième résolution

L'associé Unique prend la décision de nommer la personne suivante en tant que membre supplémentaire au sein du conseil de gérance de la société avec prise d'effet à compter de la présente date et pour une durée illimitée:

- Michael Duke Thomson, gérant, né le 27 août 1961 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique.

A compter de la date ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Patrick Steinhäuser,
- Philippe Detournay;
- Philippe Jusseau; et
- Michael Duke Thomson.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de LSCI, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des changements résolus ci-dessus et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

La somme de GBP 1.810,31 (mille huit cent dix livres sterling et trente et un pennies) correspond à la somme de EUR 2.456,48 (deux mille quatre cent cinquante-six euros quarante-huit euro cent) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 1^{er} octobre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22243. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168464/354.

(150185632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 93 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 200.125.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 septembre 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts
sociales

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès de «Registre de Commerce et des Sociétés» de Luxembourg sous le numéro B 200121.

12.500

Total 12.500

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015168566/22.

(150186240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**Potsdamer Platz B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 94 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 200.127.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 septembre 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts
sociales

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès de «Registre de Commerce et des Sociétés» de Luxembourg sous le numéro B 200121.

12.500

Total 12.500

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Potsdamer Platz B1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015168567/22.

(150186239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Postscriptum Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 198.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168561/10.

(150186343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.075.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned, Pfizer Transactions LLC, a legal entity organized under the laws of the State of Delaware, United States of America and having its registered address at 235 East 42nd Street New York, New York 10017, United States of America, acting as sole general partner for the account and on behalf of C.E. Commercial Investments C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) under Dutch law, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, registered with the trade register of Rotterdam under number 24478919 and having its business address at the address of its general partner, duly represented by Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Petermelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on September 28, 2015; and

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

C.E. Commercial Investments C.V., is the sole partner in Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,868,879,000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.075 (the “Company”) incorporated by notarial deed of Me Paul BETTINGEN on June 19, 2010 published in the Memorial C number 1564 on July 30, 2010 and last amended by deed of Me Jacques KESSELER earlier today, not yet published in the Memorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to bring it from its present amount of ONE BILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY-NINE THOUSAND U.S Dollars (USD 1,868,879,000.-) to the amount of ONE BILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY-NINE THOUSAND U.S Dollars (USD 1,869,879,000.-) by the creation and the issuance of TWENTY THOUSAND (20,000) new shares having a par value of FIFTY U.S. Dollars (USD 50.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of TWO BILLION FOUR HUNDRED TWENTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-SIX THOUSAND FIFTY-NINE U.S. Dollars (USD 2,421,456,059.-).

The aggregate contribution of TWO BILLION FOUR HUNDRED TWENTY-TWO MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-SIX THOUSAND FIFTY-NINE U.S. Dollars (USD 2,422,456,059.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

- (i) ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to the share capital of the Company, and
- (ii) TWO BILLION FOUR HUNDRED TWENTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-SIX THOUSAND FIFTY-NINE U.S. Dollars (USD 2,421,456,059.-) to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

C.E. Commercial Investments C.V., prenamed, represented as stated hereabove, has declared to fully subscribe to the TWENTY THOUSAND (20,000) New Shares of the Company with a nominal value of FIFTY U.S. Dollars (USD 50.-) each and to pay them a total price of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) together with a total issue premium of TWO BILLION FOUR HUNDRED TWENTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-SIX THOUSAND FIFTY-NINE U.S. Dollars (USD 2,421,456,059.-) by a contribution in kind consisting of a membership interest, and the membership rights associated with such interest, in, representing 98.9736% percent of the total outstanding membership interests of Pfizer Commercial Holdings Coöperatief U.A, a cooperative with no liability for its members (coöperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid voor haar leden) under Dutch law, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, having its business address at Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle aan den IJssel, the Netherlands and registered with trade register of Rotterdam under number 34368535 (the “Contributed Membership Interest”).

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on accounts of the Company as at September 28, 2015 which certifies the existence and the total value of the contribution.

Effective implementation of the contribution

C.E. Commercial Investments C.V., contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) it holds the Contributed Membership Interest;
- (ii) the Contributed Membership Interest is fully paid-up;
- (iii) the undersigned is solely entitled to the Contributed Membership Interest and possessing the power to dispose of the Contributed Membership Interest;
- (iv) none of the Contributed Membership Interest is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Membership Interest;
- (v) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Membership Interest be transferred to him/her/it/;
- (vi) according to the laws of the Netherlands and the articles of association of Pfizer Commercial Holdings Coöperatief U.A. such Contributed Membership Interest is freely transferable, subject to the prior approval of such transfer by all members of Pfizer Commercial Holdings Coöperatief U.A.;
- (vii) all formalities subsequent to the contribution in kind of this membership interest, will be effected upon receipt of a copy of the deed of transfer of membership interest documenting the said contribution in kind.

Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

Art. 7. First paragraph. “The corporate capital of the company is set at ONE BILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY-NINE THOUSAND U.S Dollars (USD 1,869,879,000.-) divided into THIRTY-SEVEN MILLION THREE HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY (37,397,580) shares having a par value of FIFTY U.S. Dollars (USD 50.-) each”

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her here above capacity, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employee of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Pfizer Transactions LLC, une société existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 235 East 42nd Street New York, New York 10017, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité d'associé commandité unique et pour le compte de C.E. Commercial Investments C.V., une société en commandite néerlandaise (commanditaire vennootschap) régie par la loi néerlandaise, ayant son siège au 40, Blaak Basement, NL-3011TA

Rotterdam, Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Rotterdam sous le numéro 244789419, représentée par Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

C.E. Commercial Investments C.V., précitée, est l'associé unique de Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 1,868,879,000 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.075 (la «Société»), constituée par acte notarié de Me Paul BETTINGEN le 19 juin 2010 publié au Mémorial C numéro 1564 le 30 juillet 2010 et modifié en dernier lieu par acte de Me Jacques KESSELER plus tôt ce jour et non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLIARD HUIT CENT SOIXANTE-HUIT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE Dollars Américains (USD 1.868.879.000,-) à un montant de UN MILLIARD HUIT CENT SOIXANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE Dollars Américains (USD 1.869.879.000,-) par l'émission de VINGT MILLE (20.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars Américains (USD 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQUANTE-NEUF Dollars Américains (USD 2.421.456.059,-).

L'apport total de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQUANTE-NEUF Dollars Américains (USD 2.422.456.059,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

- (i) UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) au capital social de la Société, et
- (ii) DEUX MILLIARDS QUATRE CENT VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQUANTE-NEUF de Dollars Américains (USD 2.421.456.059,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Paiement

C.E. Commercial Investments C.V., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire intégralement aux VINGT MILLE (20.000) Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars Américains (USD 50,-) chacune et de les payer au prix total de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission totale de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQUANTE-NEUF de Dollars Américains (USD 2.421.456.059,-) au moyen d'un apport en nature consistant en parts de, et représentant 98,9736 % du capital social de Pfizer Commercial Holdings Coöperatief U.A., une coopérative avec aucune responsabilité pour ses membres (coöperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid voor haar leden) régit par la loi néerlandaise, ayant son siège social au Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle aan den IJssel, Rotterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Rotterdam sous le numéro 34368535 (les «Parts Sociales Apportées»).

L'apport en nature ci-dessus a été traité dans une déclaration émise par les gérants de la Société, sur base d'un bilan de la Société daté du 28 septembre 2015, qui certifie de l'existence et la valeur totale de l'apport.

Réalisation effective de l'apport

C.E. Commercial Investments C.V., l'apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- (i) il détient toutes les Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées ont été entièrement libérées;
- (iii) il est le seul plein propriétaire des Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- (v) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- (vi) suivant le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, les statuts de ladite société, les Parts Sociales Apportées sont librement transmissibles; et
- (vii) toutes les formalités relatives à l'apport en nature de ces parts sociales seront réalisées sur réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Deuxième résolution

Les associés décident alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à UN MILLIARD HUIT CENT SOIXANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE Dollars Américains (USD 1.869.879.000,-) divisé en TRENTE-SEPT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT (37.397.580) parts sociales ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars Américains (USD 50,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168555/173.

(150185562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Jointmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.604.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GUOXIN International Investment Corporation Limited, a corporation limited by shares, incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 18, Harbour Road, Central Plaza building, Suite 2202, 22nd Floor, HK-Wanchai, Hong Kong, and registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1752350 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Jointmark S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having an issued capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 June 2014, published on 9 August 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2114 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187604. The articles of association have not been amended before.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the issued capital of the Company from euro into U.S. dollars by applying the exchange rate as at 24 August 2015 of EUR 1 = USD 1.1497 (as published by the European Central Bank on 24 August 2015).

2 To convert the existing issued capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) into twenty-two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 22,994.-), to set the nominal value of the shares in the Company at an amount of one U.S. dollar (USD 1,-) and accordingly to convert the existing twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro

(EUR 1,-) each into twenty-two thousand nine hundred ninety-four (22,994) shares with a nominal value of one U.S. dollar (USD 1,-).

3 To decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 2,994.-), so as to reduce it from its current amount of twenty-two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 22,994.-) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by the allocation of two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 2,994.-) to the share premium account of the Company and the cancellation of two thousand nine hundred ninety-four (2,994) shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the currency of the issued capital of the Company from euro into U.S. dollars by applying the exchange rate as at 24 August 2015 of EUR 1 = USD 1.1497 (as published by the European Central Bank on 24 August 2015).

Second resolution

The Shareholder consequently resolves to convert the existing issued capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) into twenty-two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 22,994.-), to set the nominal value of the shares in the Company at an amount of one U.S. dollar (USD 1,-) each and accordingly to convert the existing twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each into twenty-two thousand nine hundred ninety-four (22,994) shares with a nominal value of one U.S. dollar (USD 1,-) each.

Third resolution

The Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 2,994.-), so as to reduce it from its current amount of twenty-two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 22,994.-) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by the allocation of two thousand nine hundred ninety-four U.S. dollars (USD 2,994.-) to the share premium account of the Company and the cancellation of two thousand nine hundred ninety-four (2,994) shares.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand U.S. dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the changes to the capital are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereof the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GUOXIN International Investment Corporation Limited, une corporation limited by shares régie par le droit de Hong Kong, dont le siège social est au 18, Harbour Road, Central Plaza Building, Suite 2202, 22nd Floor, HK- Wanchai, Hong Kong, et inscrite au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1752350 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2015.

Ladite procuration sera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de Jointmark S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 juin 2014, publié le 9 août 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2114, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187604. Les statuts de la Société n'ont pas été préalablement modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital émis de la Société de l'euro en dollars américains par application du taux de change en vigueur au 24 août 2015 selon lequel EUR 1 = USD 1,1497 (tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 24 août 2015).

2. Conversion du capital émis existant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) en vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 22.994,-), fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune, et conversion en conséquence des vingt mille (20.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (22.994) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-).

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 2.994,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 22.994,-) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), par allocation de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 2.994,-) au compte de prime d'émission de la Société et annulation de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (2,994) parts sociales.

4. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la devise du capital émis de la Société de l'euro en dollars américains par application du taux de change en vigueur au 24 août 2015 selon lequel EUR 1 = USD 1,1497 (tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 24 août 2015).

Deuxième résolution

L'Associé a, par conséquent, décidé de convertir le capital émis existant de la Société de vingt mille euros (EUR 20.000,-) en vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 22.994,-), de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de convertir en conséquence les vingt mille (20.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (22.994) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 2.994,-) afin de porter son montant actuel de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 22.994,-) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), par l'allocation de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 2.994,-) au compte de prime d'émission de la Société et l'annulation de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (22.994) et l'annulation de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (2,994) parts sociales.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison des modifications sur le capital sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500)

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 octobre 2015. GAC/2015/8443. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168424/149.

(150185927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Jugendhilfe Eifel Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Eisenbach, 4, Am Becherduerf.

R.C.S. Luxembourg B 190.880.

Die Koordinierten Statuten vom 06. Oktober 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 13. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015168425/11.

(150185567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Profiline Rénovations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.484.

Extrait d'une cession de parts du 24 septembre 2015

Il résulte d'une cession de parts reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg en date du 24 septembre 2015, concernant la société "PROFILINE RENOVATIONS SARL", établie et ayant son siège à L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B154.484, que:

1. Dragana LENTIC, secrétaire, demeurant à L-4382 Ehlerange, 82, rue de Sanem, cède à Saša VESIC, gérant de société, demeurant à L-4382 Ehlerange, 82, rue de Sanem, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société.

2. Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

3. Monsieur Saša VESIC, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant administratif, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

4. L'associé unique Saša VESIC, représentant désormais l'intégralité du capital social, donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 septembre 2015. Relation: ILAC/2015/30618. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168605/28.

(150186243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.
